



L'école Saint Hilaire est une école sous Contrat d'association. Les frais de scolarité servent à assumer les frais liés à l'investissement, notamment des bâtiments.

- Les frais de scolarité sont payés par prélèvement bancaire sur 12 mois ou paiement unique à l'année.

Selon votre situation, vous pouvez contribuer à aider l'école via la contribution de solidarité ou le don en ligne. <https://www.ddec85.org/enseignement-catholique-85/don/don-en-ligne/> (Préciser Ecole Saint Hilaire-Ile d'Elle).

Merci d'avance pour votre soutien.

Nom et adresse de la famille :

.....

.....

.....

.....

Nombre d'enfants	Contribution de base mensuelle	Contribution de solidarité (Contribution de base + 3 € de contribution de solidarité)	Contribution de solidarité libre mensuelle (Contribution de base + ...€ de contribution de solidarité)	Total mensuel sur 12 mois
1	35 €	38 €	35 +
2	65 €	68 €	65 +
3	95 €	98 €	95 +
4	125 €	128 €	125 +

15 euros par élève seront prélevés sur la première mensualité pour participer à l'achat de supports pédagogiques.

Merci de compléter la ligne correspondant à votre situation et à votre choix.

Merci de joindre un RIB avec ce coupon réponse. Vous recevrez une facture annuelle.